

MARCHÉS PUBLICS



AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

Objet : Référencement d'entreprises dites classiques c'est à dire hors entreprises adaptées, d'insertion et de l'économie sociale et solidaire (car une consultation spécifique dédiée est en cours). Le référencement est un système qui consiste à constituer un vivier d'entreprises par secteurs d'activités pour des travaux relevant d'une opération inférieure à 40 000 euros HT ou pour des fournitures ou services de faible montant.

N° de secteur	Objet	Nombre maximal d'entreprises référencées par secteur
TRAVAUX		
1	Démolition - maçonnerie	3
2	Terrassement - VRD	3
3	Désamiantage	3
4	Façades- isolation extérieure	3
5	Charpente	3
6	Couverture	3
7	Zinguerie	3
8	Étanchéité	3
9	Menuiseries extérieures aluminium PVC bols	3
10	Menuiseries intérieures	3
11	Cloisons- doublages-faux plafonds	3
12	Peintures- revêtements muraux	3
13	Carrelage - faïence	3
14	Sols souples	3
15	Chauffage ventilation	3
16	Plomberie chauffage	3
17	Electricité - courants faibles	3
18	Métallerie - Serrurerie	3
FOURNITURES		
19	Outils de jardinage et de bucheronnage (livraison comprise)	3
20	Panneaux routiers	2
21	Panneaux de signalétique, prestation graphique comprise (hors panneaux routiers et panneaux de sentiers de randonnées touristiques normalisés au niveau national) (livraison comprise)	4
22	Fer et sacs à béton pour notamment sceller des équipements au sol (livraison comprise)	3
23	Démontage, fourniture et montage de pneus pour les poids lourds de la collectivité	3
24	Fourniture et décoration d'objets publicitaires (livraison comprise)	2
SERVICES		
25	Nettoyage de chantier	3
26	Enlèvement de graffitis	2
27	Déménagement	2
28	Coordination Sécurité Santé	3
29	Contrôle Technique	3
30	Etudes géotechniques (missions G1 à G5)	3
31	Prestations de bucheronnage (coupes de bois, d'arbres spécifiques, enlèvement et travaux d'espaces verts demandant un outillage spécifique (harnais, débroussailluses...))	3
32	Prestations de fauche sur les sentiers et les bords de la Dranse	3
33	Autres petits travaux sur les sentiers : fourniture et pose de passerelles bois, de panneaux de signalétique...	3
34	Locations de matériels et d'engins de chantiers pour des travaux d'espaces verts	3
35	Services de réparation de camions et de bennes à ordures ménagères (moteurs, carrosseries, crevaisons...)	3
36	Prestations de collecte d'ordures ménagères en renfort du service réalisé en régie par les agents de la CCPEVA	2
37	Évacuation de tous types de colonnes cassées d'apports volontaires et de bacs roulants vers les centres de tri	2

Au fur et à mesure de leurs besoins, les services de la collectivité consulteront, par courriel, les entreprises référencées (et uniquement celles-là).

L'intérêt de réaliser ce référencement est de faciliter le travail des services de la collectivité et de permettre l'accès aux marchés publics des très petites entreprises (TPE) favorisant ainsi le développement économique du territoire.

Procédure : La procédure consiste en la publication, dans la presse locale, d'un avis d'appel public à la concurrence. Les candidats doivent fournir des informations générales sur leur entreprise (chiffre d'affaires, effectif, références, catalogue).

Critères de sélection des entreprises : les entreprises sont sélectionnées sur leurs capacités professionnelles (leurs références ou catalogue), économiques (leurs chiffres d'affaires) et leurs capacités techniques (effectif). Pour les secteurs « travaux » sera également pris en compte leur proximité géographique puisqu'il s'agira de réaliser de petits travaux. Pour les fournitures et les services, seront sélectionnées les entreprises proches de Publier (qui est le siège de la CCPEVA) et d'Abondance (qui est l'établissement secondaire de la CCPEVA) dès lors que la proximité géographique allège le bilan carbone de la fourniture et /ou du service (il n'est pas, par exemple, pertinent de faire réparer des camions au-delà d'une certaine distance en raison du coût déplacement du véhicule en panne).

Durée du référencement : 5 ans (de 2023 à fin 2027).

L'Essor LÉGALES Savoyard

Conformément à l'arrêté du 19 novembre 2021 relatif aux annonces judiciaires et légales (NOR : MICE2130071A), pour 2022, les annonces judiciaires et légales font l'objet d'une tarification au caractère (sauf pour les avis de constitutions, dissolutions et liquidations de sociétés, ainsi que les procédures collectives -ouvertures et clôtures-dont la tarification est forfaitaire)

ANNONCES ADMINISTRATIVES

ENQUÊTES PUBLIQUES



AVIS D'ENQUÊTES PUBLIQUES

Avis de mise à l'enquête publique pour déclassement d'une partie des chemins ruraux de la Fate et du Laythet en vue de l'aliénation de ces portions

Selon les dispositions de l'arrêté n° 2022/302 du 9/12/2022 de Monsieur le Maire de la Clusaz, le projet de déclassement d'une partie des chemins ruraux de la Fate et du Laythet sera soumis à enquête publique durant seize jours consécutifs, soit du vendredi 30 décembre 2022 au lundi 16 janvier 2023 inclus.

Mme TANI Vanessa, dûment agréée, assumera les fonctions de commissaire enquêteur. Pendant la durée de l'enquête, un dossier technique et administratif sera déposé à la mairie de la Clusaz aux jours et heures d'ouvertures habituels soit du lundi au vendredi de 9h à 12h, afin que chacun puisse le consulter et reporter ses observations sur le registre d'enquête publique ou les adresser par écrit à Madame la commissaire enquêteur, mairie de la Clusaz, lequel les annexera au registre.

Une permanence sera assurée par Madame la Commissaire Enquêteur à la mairie de la Clusaz, afin de répondre aux demandes d'informations présentées par le public, le vendredi 30 décembre de 9h à 12h et le lundi 16 janvier 2023 de 9h à 12h.



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Avis de mise à l'enquête publique relative à l'élaboration du Règlement Local de Publicité de la commune de La Clusaz

Par arrêté municipal n°2022/303 du 12/12/2022, Monsieur le Maire de la commune de La Clusaz a ordonné l'ouverture d'une enquête publique relative au projet d'élaboration du Règlement Local de Publicité de la commune de La Clusaz.

Cette enquête publique se déroulera au siège de la Mairie de la commune, 1 Place de l'Église pendant une durée de 32 jours consécutifs du mardi 03 janvier 2023 à 9h au vendredi 03 février 2023 à 12h.

Elle concerne le Règlement Local de Publicité, document de planification qui permet d'adapter la réglementation nationale de la publicité extérieure (publicités, préenseignes et enseignes) aux spécificités du territoire communal en adoptant des dispositions plus restrictives que ce dernier.

Afin de conduire l'enquête publique, le président du Tribunal Administratif de Grenoble a désigné Monsieur Jean CAVERO en qualité de commissaire enquêteur.

L'ensemble des pièces du dossier d'enquête publique est consultable :

- en version informatique sur le site internet de la collectivité à l'adresse suivante: <https://www.laclusaz.org> ;
- en version papier au siège de la commune de La Clusaz, à l'accueil de la Mairie, 1 place de l'Église, aux jours et heures habituels d'ouverture au public soit du lundi au vendredi de 9h à 12h.

Toute information peut être demandée auprès de Monsieur le Maire à la mairie de La Clusaz ainsi qu'au numéro de téléphone suivant : 04.50.32.65.20 et à l'adresse mail : mairie@laclusaz.fr.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations lors des permanences qu'il tiendra à la Mairie de La Clusaz aux jours et heures suivants :

- le mardi 03 janvier 2023 de 9h à 12h
- le mardi 17 janvier de 14h à 17h
- le vendredi 03 février de 9h à 12h

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations et propositions :

- sur le registre papier d'enquête publique établi sur feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, mis à sa disposition aux jours et heures habituels d'ouverture au public ;
- par voie postale en adressant un courrier à Monsieur le commissaire enquêteur au siège de l'enquête à : Mairie, 1 place de l'Église, 74220 LA CLUSAZ ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : enquete.publique.rlp@laclusaz.fr.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront transmis à Monsieur le Maire de la commune de La Clusaz dans le délai d'un mois à compter de la clôture de l'enquête et tenus à la disposition du public en Mairie de La Clusaz, aux heures et jours d'ouverture habituels et sur le site internet de la commune (<https://www.laclusaz.org>) pendant un an.

Le projet d'élaboration du RLP, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur - sous réserve que l'économie générale du RLP ne soit pas remise en cause - sera soumis pour approbation au Conseil Municipal à la majorité des suffrages exprimés.

Le RLP, une fois approuvé, sera annexé au Plan Local d'Urbanisme de la commune de La Clusaz.

VIE JURIDIQUE DES SOCIÉTÉS

CRÉATIONS/ CONSTITUTIONS

SASU A.M.E.

Par acte sous seing privé en date du 21/10/2011, a été constituée la SASU A.M.E capital 10000€, 36 BIS RUE DU CRETET 74950 SCIONZIER, est nommé président Anthony NAVILLE sis 14 rue des Echelles, 74100 ANNEMASSE, , objet : Marchand de biens, Courtage en travaux, durée 99 ans, conditions d'AGE : majorité des deux tiers, conditions de cession : agrément à la majorité des deux tiers. Immat. rcs D'ANNECY.

SASU DARI

Par ASSP en date du 02/12/2022, il a été constituée une SASU dénommée : SASU DARI SIEGE SOCIAL : 599 route de l'Église SAINT-MARTIN-BELLEVUE 74370 FILLIERE CAPITAL : 100 € OBJET SOCIAL : la souscription, l'acquisition, la cession de toutes valeurs mobilières, la gestion de tous portefeuilles, titres pour le compte de la société ; la détention, l'administration, la gestion d'un patrimoine composé de biens immobiliers et mobiliers ; la prise de participation d'intérêts dans toutes sociétés et entreprises commerciales, industrielles, financières, mobilières, immobilières ; la création, la mise en valeur, l'exploitation, la direction, l'organisation, la gérance, le financement, le contrôle de toutes affaires ou entreprises industrielles, commerciales ou de prestations de services ; toutes prestations en matière administrative, commerciale, technique, financière et de gestion. PRÉSIDENT : Mr RIBOLLET David demeurant 599 route de l'Église SAINT-MARTIN-BELLEVUE 74370 FILLIERE élu pour une durée illimitée ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET EXERCICE DU DROIT DE VOTE : Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix. CLAUSES D'AGREMENT : Tant que la Société demeure unipersonnelle, toutes les transmissions d'actions s'effectuent librement. Si la société perd son caractère unipersonnel, toute cession d'action sera soumise à la procédure d'agrément prévue à l'article 15 des statuts. DURÉE : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'ANNECY.

Avis de constitution

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 6 décembre 2022, à SAINT JEORE EN FAUCIGNY.

Dénomination : BARNA.

Forme : Société civile immobilière.

Siège social : 45 IMPASSE DE LA RACHASSE, 74250 BOGEVE.

Objet : L'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers.

Durée de la société : 99 années(s).

Capital social fixe : 1000 euros

Montant des apports en numéraire : 1000 euros.

Cession de parts et agrément : Les parts sont librement cessibles ou transmissibles entre associés, conjoints associés ou non, descendants, toute autre cession est soumise à agrément.

Gérant : Madame CHARLYNE VERDAN, demeurant 45 IMPASSE DE LA RACHASSE, 74250 BOGEVE

La société sera immatriculée au RCS THONON LES BAINS.

Pour avis:
LA GERANCE



Par acte SSP du 09/12/2022.



S.E.L.A.S REGULUS 24 avenue de la Mavéria 74940 ANNECY LE VIEUX

L'OCEAN DES HALLES

Société par actions simplifiée au capital de 16 000 euros

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à ANNECY du 12.12.2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée

Dénomination : L'OCEAN DES HALLES

Siège : 9 rue des Pommaries - ANNECY LE VIEUX 74940 ANNECY

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

Capital : 16 000 euros

Objet : L'exploitation de tous fonds de poissonnerie, traiteur, préparation et vente de produits de dégustation et alimentaires.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Présidente : La Société HOLDING FEBVRE, société à responsabilité limitée au capital de 5 000 euros, ayant son siège social 101 Chemin du Rucher - 74330 EPAGNY METZ-TESSY, immatriculée 911 661 684 RCS ANNECY, représentée par Dominique FEBVRE et Céline FEBVRE, demeurant 101 Chemin du Rucher - 74330 EPAGNY METZ-TESSY.

La Société sera immatriculée au RCS d'ANNECY.

POUR AVIS
Le Président

Constitution

Aux termes d'un acte SSP en date du 15/11/2022, il a été constituée une société dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination Sociale : LA FERME BIO DE LOVAGNY

Forme : GAEC

Capital social : 4 000 €

Siège social : 60 Allée de Pontverre Bas, 74330 LOVAGNY

Objet social : Ce groupement a pour objet l'exploitation des biens agricoles apportés ou mis à sa disposition par les associés, achetés ou pris à bail par lui, et généralement, toutes activités se rattachant à cet objet, pourvu qu'elles ne modifient pas le caractère civil du groupement, et soient conformes aux textes régissant les GAEC.

La réalisation de cet objet ne peut avoir lieu que par un travail fait en commun par les associés, dans des conditions comparables à celles existant dans les exploitations de caractère familial.

Gérance : M. Gwenaël MOULIN demeurant 60 Allée de Pontverre Bas, 74330 LOVAGNY

M. Venceslas VIVES demeurant 222 Route de Sacconges, 74600 SEYNOD

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de ANNECY

MODIFICATIONS/ FUSIONS/ABSORPTIONS

SCM CENTRE VILLAGE

SCM au capital de 12714,25 €

Siège social 221 rue de la République 74330 EPAGNY METZ-TESSY

VILLAGE

Société à resp au capital de

Siège

Chalet Village

74110 M

305 2

RCS THONON

RENOU

LOCATION

L'AVOIR

Solvant acte sous AVORIAZ du 02 société VILLAGE E capital de 7 625 ay à MORZINE (741 Enfants Avoriaz, lir de THONON-LES numéro 305 219 9 Madame Annie FA renouvelé le contrat du 04 décembre ; commerce de "cer services d'animation exploitée sous le ENFANTS" à MORZ Village Enfants, Av la société ESF KIDS à responsabilité limi 000 euros ayant si place Jean Vuame MORZINE, immatri THONON-LES-BAIN 843 077 082, repré Jean-Paul VAUDAIN Le renouvellement gérance a été consé une durée ferme c septembre 2022 p 2023, date à laq automatiquement fin Pour avis.

SERLI OFF

Société d'exercice responsabilité limitée 30.000 euros

siège social : 28, THONON LES BAINS RCS THONON-LES-BAINS

Selon procès-verb générale extraordina la collectivité des a Maître Annabell demeurant 28, ru THONON LES BAIN nouvelle cogérante, de la publication de des Soeaux, Ministre date du 12/05/2 le 14/05/2022. Pour a

DISSOLUTION LIQUIDATION CESSATIONS

SCI ARC ALLIA

Le 17/11/2022, l'AGE ET ALLIANCE, ca chemin de L'Essert 7 Anecy, 750 097 dissolution anticipée, compter de cette mè liquidateur YVES FAR de L'Essert 74800 C siège de liquidation L'Essert 74800 Corrie

Légale

Notre nouveau s

legal

Notre annon en quelques

LES + + FACILE